



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

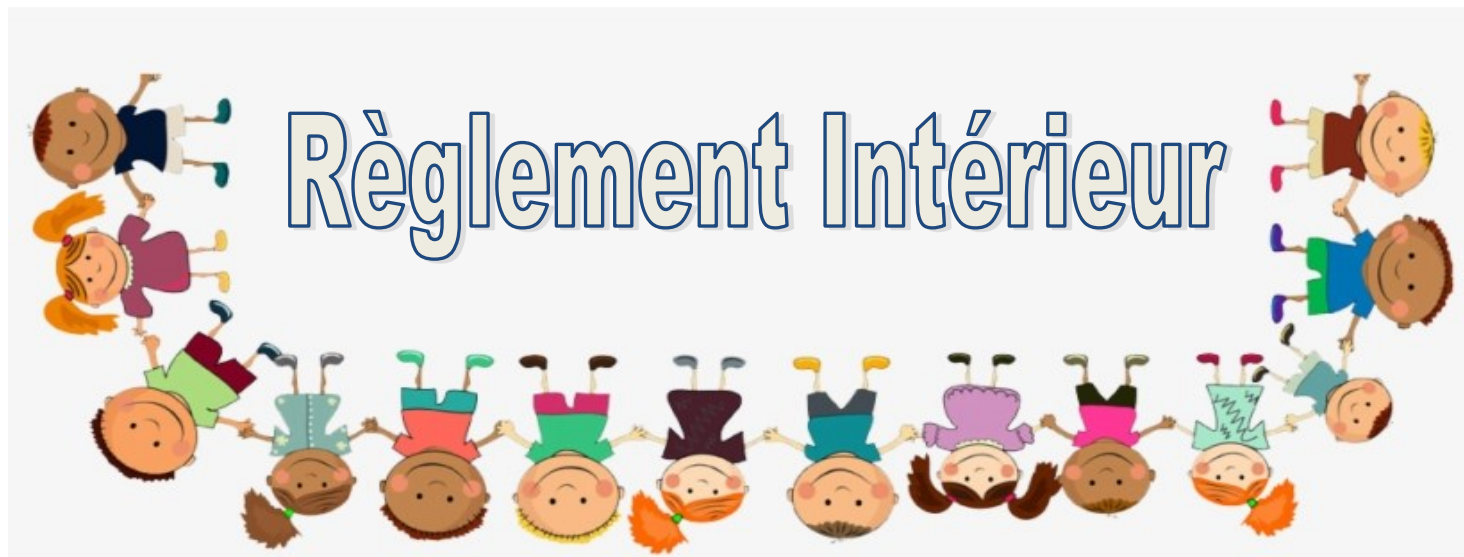


*Saison*  
*2022/2023*

Ligne directe : ALSH : 02.54.79.72.25

Association Loisirs et Culture en Vienne  
1 rue Dupré - 41000 Blois Sud - 02 54 78 64 45  
contact@alcv-blois.org - www.alcv-Blois.org





*Plus qu'un simple mode de garde, l'accueil de loisirs de l'ALCV est avant tout un lieu de découverte favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité. L'enfant s'y épanouit au travers d'activités sportives, manuelles et culturelles, faisant appel à la créativité, à l'imaginaire et au partage.*

*L'équipe d'animation est soucieuse de proposer un accueil de qualité, respectueux du rythme de chacun des enfants de 3 à 14 ans, sans aucune activité imposée, les enfants établissent en commun le planning des ateliers.*

*Il est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale dans le cadre de la réglementation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).*

*Les locaux et l'encadrement éducatif sont aux normes de la DDCSPP et de la PMI (concernant l'accueil maternel).*

*Il accueille les enfants les mercredis et les vacances scolaires (Automne, Noël, Hiver, Printemps, Eté).*

## LES INSCRIPTIONS

**Les modalités d'inscriptions : au secrétariat de l'ALCV uniquement**  
**Horaires d'Ouverture de l'ALCV**  
**du lundi au vendredi 9h/12h et 14h/19h**  
**fermé le jeudi matin**

**Fermeture à 18h pendant les vacances scolaires**

### Documents à fournir à l'inscription uniquement :

- la fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant de la famille (document ALCV téléchargeable sur notre site)
- le carnet de santé de l'enfant. (photocopies des vaccinations)
- le n° allocataire CAF , un document CAF avec le quotient familial ou le dernier avis d'imposition afin de calculer ce même quotient familial
- Ce livret d'Accueil de Loisirs signé (document ALCV)
- Dans le cas d'un projet d'accueil individualisé (PAI) merci de fournir les documents concernés.

**Pour les mercredis scolaires :** il est possible d'inscrire votre enfant à la demi journée ou à la journée, **Les inscriptions seront closes le VENDREDI à 12H de la semaine précédente**

**Pour les vacances scolaires :** les inscriptions seront à la journées entières obligatoirement

**Les journées d'inscription doivent être réfléchies et définitives, les paiements se font au moment de l'inscription.**

**Une réservation d'inscription, par téléphone, par courriel** ne seront prises en compte définitivement qu'avec le paiement de celle-ci dans un délai de 48h (pas de paiement = pas d'inscription)

**Pour ajouter une journée ou 1/2 journée (mercredi),** procéder aux inscriptions au plus tard le vendredi avant 12h de la semaine précédente (pas d'inscription la veille pour le lendemain) - \*dans la limite des places disponibles

Vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant à une autre activité de l'ALCV (éveil musical , théâtre,...)Attention, l'accueil de loisirs reste un lieu d'échanges et d'apprentissages et non lieu de garderie afin d'effectuer seulement des activités hebdomadaires

Pour les enfants inscrits aux ateliers, il est impératif de se présenter **d'abord** à l'accueil du Centre de Loisirs et l'équipe éducative se charge d'accompagner votre enfant à son activité.

**les sorties de l'Accueil de Loisirs sont prioritaires sur toutes les activités hebdomadaires de l'ALCV.**

Si vous inscrivez votre enfant seulement pour la journée de sortie, vous serez indexé d'un supplément tarifaire de **5,50 € + le tarif de la journée complète.**

## LES ANNULATIONS

**Les modalités d'annulation : au secrétariat de l'ALCV**

Il est indispensable de prévenir le bureau d'accueil de l'ALCV ou l'accueil de loisirs de l'absence et/ou du retard de l'enfant, pour le bon fonctionnement des groupes.

Les absences ne feront l'objet d'aucun remboursement, ni reports sauf sur présentation d'un certificat médical.

Toutefois, il est possible de reporter ou d'annuler une journée en prévenant **au plus tard le vendredi avant midi de la semaine précédente**

L'accueil de loisirs est en droit de refuser l'accès à votre enfant :

- **En cas de non remise du dossier administratif (fiche sanitaire, livret d'accueil, photocopie vaccination.....)**
- **En cas du non paiement des journées d'inscription**
- **En cas d'état de santé incompatible avec la vie en collectivité. (ex : maladies infantiles, poux....)**

**Les journées où l'enfant n'aura pas été accepté faute de fiche sanitaire à jour ne seront ni remboursées, ni reportées.**

# Documents

## Accueil de Loisirs

à remettre à la Directrice ou aux animateurs de  
l'Accueil de Loisirs le premier jour du séjour  
Ou  
à donner lors de la première inscription  
2022/2021 à l'accueil de l'ALCV

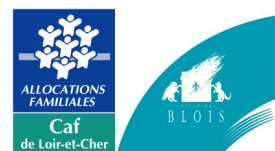
### Documents Obligatoires

- Règlement intérieur
- Régime Alimentaire
- Droit à l'image

### Document Facultatif

- Décharge de responsabilité

Association Loisirs et Culture en Vienne  
1 rue Dupré - 41000 Blois Sud  
02 54 78 64 45  
[contact@alcv-Blois.org](mailto:contact@alcv-Blois.org) - [www.alcv-Blois.org](http://www.alcv-Blois.org)





Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2022/2023

Document obligatoire  
à remplir et signer

## Règlement Intérieur

Nom et Prénom des Responsables légaux :

.....  
.....

Nom(s) et Prénom(s) Enfant(s) :

.....  
.....  
.....

certifie avoir pris connaissance du présent **règlement intérieur** de l'Accueil de Loisirs et s'engage à le respecter.

Date :

**Signatures :**



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2022/2023

Document obligatoire  
à remplir et signer

**REGIME ALIMENTAIRE**

Régime Classique

Sans porc

Sans viande

Allergies alimentaires :

.....  
.....  
.....

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)  
n'oubliez pas le protocole à transmettre à la Directrice de l'ALSH

Le repas et/ou le goûter fournis par la famille  
(ex : problème allergie alimentaires)

**Autres informations** nécessaires à l'équipe pédagogique pour un accueil individuel et personnalisé (phobies, attentions particulières, difficultés éventuelles telles que concentration, motricité, langage) :

.....  
.....  
.....  
.....

\* cochez les cases de votre choix

Date :

**Signatures :**



Année: 2022/2023

Document obligatoire  
à remplir et signer

Droit à l'image

Je soussigné :

Nom et Prénom des Responsables légaux :

.....

Mon (mes) enfant(s) : Nom, Prénom de(s) enfant(s) :

.....

.....

.....

N'autorise pas

Autorise l'ALCV et/ou les personnels de l'ALSH  
(Directrice, animateurs(trices)) à :

Filmer	oui /	non
Prendre en photo	oui /	non
Diffusion sur notre site ALCV	oui /	non
Diffusion sur notre compte Facebook	oui /	non

Dont je suis le représentant légal en vue d'une diffusion et reproduction dans le cadre du projet d'actualisation des outils de communication interne et externe de l'ALCV. Les vidéos et photographies captées seront conservées et utilisées exclusivement dans ce contexte, il ne sera fait aucune utilisation commerciale ni aucune diffusion à de tierces personnes.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit et son utilisation ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou ne servira à aucune utilisation préjudiciable pour le signataire.

Date :

**Signatures :**



Accueil de loisirs «Les p'tits loups»

Année: 2022/2023

Document Facultatif  
Si besoin au cours de  
l'année

**Décharge de Responsabilité**

Je soussigné : .....

En qualité de : **Père / Mère / tuteur ou personne autorisée**

NOM / PRENOM ENFANT(S):

.....  
.....  
.....

Déclare que la (les) personne(s) suivante(s) prendra en charge mon (mes) enfant(s)  
(la personne doit se munir d'une pièce d'identité)

- 1/ .....
- 2/ .....
- 3/ .....
- 4/ .....

Je décharge l'ALCV, la Directrice, et les animateurs(trices) de toutes responsabilités  
à partir du moment où l'(les) enfant(s) est pris en charge par la personne désignée ci-  
dessus et jusqu'au retour de l'enfant à l'Accueil de Loisirs

\_\_\_\_\_

J'autorise mon enfant à quitter seul l'enceinte de l'Accueil de Loisirs  
le ..... À partir de .....h .....ou

chaque mercredi à partir de .....h..... ou

Date :

**Signatures :**



**ALSH tarifs du 11 juillet 2022 au 5 juillet 2022**

les tarifs indiqués tiennent compte de la réduction de 4.40 € par journée financée par la CAF/MSA				
TRANCHE A1 QF < 500				
		journée	½ J avec repas	½ j sans repas
RG	1er enfant	13,25 €	9,05 €	4,55 €
	2eme enfant	12,45 €	8,70 €	4,20 €
	3eme enfant	11,60 €	8,30 €	3,80 €
TRANCHE A2 QF > 501 à 800				
		journée	½ J avec repas	½ j sans repas
RG	1er enfant	15,25 €	11,05 €	6,55 €
	2eme enfant	14,45 €	10,70 €	6,20 €
	3eme enfant	13,60 €	10,30 €	5,80 €
TRANCHE B1 QF > 801 à 1100				
		journée	½ J avec repas	½ j sans repas
RG	1er enfant	16,25 €	12,05 €	7,55 €
	2eme enfant	15,45 €	11,70 €	7,20 €
	3eme enfant	14,60 €	11,30 €	6,80 €
TRANCHE B2 QF > 1101 à 1300				
		journée	½ J avec repas	½ j sans repas
RG	1er enfant	17,25 €	12,90 €	8,40 €
	2eme enfant	16,45 €	12,50 €	8,00 €
	3eme enfant	15,60 €	12,05 €	7,55 €
TRANCHE CQF > 1301 et autres régimes				
		journée	½ J avec repas	½ j sans repas
RG	1er enfant	19,20 €	13,75 €	9,25 €
	2eme enfant	18,25 €	13,30 €	8,80 €
	3eme enfant	17,30 €	12,80 €	8,30 €

Si le Quotient Familial n'est pas communiqué par la CAF, Celui-ci est calculé par rapport au dernier avis d'imposition disponible

Formule de Calcul :  $\text{revenu fiscal global} / \text{nbre de part} / 12 \text{ mois}$

## LE FONCTIONNEMENT

### **Les horaires :**

Il est obligatoire pour les parents de respecter les horaires et d'accompagner leurs enfants jusqu'au lieu d'accueil auprès de l'équipe d'animation.

L'accueil de loisirs fonctionne de la même façon de 7h30 à 18h30 :

les mercredis scolaires / du lundi au vendredi durant les vacances scolaires comme suit :

accueil des enfants et des familles : **de 7h30 à 9h00**

à partir de 9h00 et jusqu'à 17h00, les activités proposées par ou pour les enfants et encadrées par les animateurs(trices) peuvent débuter

à partir de **17h00 et jusqu'à 18h30 maximum**, les familles sont accueillies pour récupérer les enfants

### Horaires, **demi journée pour les mercredis scolaires :**

Pour la demi journée,

Inscription seulement le Matin sans repas départ : **11h30 – 11h45**

Inscription les matins + le repas départ : entre **13h00 et 13h30**

Inscription Repas + l'Après-midi arrivée : **11h30 – 11h45**

Inscriptions seulement l'après-midi : entre **13h00 et 13h30**.

### **La sécurité :**

Si pour des raisons exceptionnelles, un enfant doit quitter l'accueil ou s'absenter pour RDV médical entre 9h et 17h, les parents s'informeront auprès du responsable afin de savoir si les activités prévues le permettent et, dans l'affirmative, rempliront une **décharge de responsabilité**. L'ALCV n'est responsable des enfants qu'à partir du moment où ils sont pris en charge par les animateurs(trices).

Le soir, l'ALCV est responsable de l'enfant jusqu'à la reprise de celui-ci par les responsables légaux ou par une tierce personne préalablement désignée par les parents.

Il suffit de compléter une décharge de responsabilité auprès de la Directrice. L'équipe d'animation est en droit de refuser le départ de l'enfant si aucun document n'a été rempli au préalable. L'animateur(trice) demandera une pièce d'identité pour vérification.

**Tenue vestimentaire** : Les enfants doivent être équipés de **chaussures et vêtements adaptés aux jeux**, et dans lesquels il se sentent à l'aise, sans crainte de les abîmer. Pour l'activité piscine, prévoir maillot de bain et serviette. Pour les sorties des beaux jours, une bouteille d'eau, crème solaire, casquette.

Il est déconseillé de laisser les enfants porter des bijoux, de leur remettre de l'argent, de confier des objets de valeur. **Ces objets ne sont en aucun cas sous la responsabilité de l'ALCV**. Ils ne seront ni remboursés, ni remplacés en cas de vol, de perte ou de détérioration

### **L'hygiène :**

La direction de l'accueil de loisirs **se réserve le droit**, sous couvert d'un avis médical, **de refuser un enfant** ne présentant pas des conditions suffisantes d'hygiène compatibles avec la vie en collectivité.

En cas de problème de parasites (poux, lentes...), **la famille doit en informer la direction.**

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte des locaux, sauf en cas de projet particulier et sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.

### **La santé :**

Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté l'accueil de loisirs **doit être signalée dans les plus brefs délais.**

Les enfants bénéficiant d'un **PAI (Projet d'accueil individualisé)** peuvent être accueillis dès lors que celui-ci est compatible avec la vie en collectivité.

Pour tout problème de santé et uniquement à la demande des familles **et** en présence d'une photocopie de l'ordonnance, les traitements en cours pourront être donnés à l'enfant à condition que le traitement médical ne soit pas trop contraignant. Le traitement lui sera administré par l'un des membres de l'équipe pédagogique.

En cas d'urgence (accident, blessures...) l'équipe de l'accueil de loisirs appellera les secours (pompiers, SAMU...) et les parents. Suite à la prise en charge de l'enfant par les secours (pompiers, SAMU...) celui-ci ne pourra pas réintégrer le jour même la structure.

Si une infection ou maladie se déclarait dans la journée, les parents seraient prévenus ; ils devront venir chercher l'enfant.

### **Information des familles :**

Un planning d'activité est affiché à l'entrée de l'accueil de loisirs. Les menus sont aussi affichés ainsi que des informations diverses. Le site Internet [www.alcv-blois.org](http://www.alcv-blois.org) et le facebook de l'ALCV permettent aussi d'accéder à ces renseignements. Le projet éducatif et le projet pédagogique ainsi que l'habilitation de la DDCSPP et le présent règlement sont affichés dans le bureau de la directrice de l'ALSH et sont disponibles à la lecture

Un enfant en dernière année de Maternelle et à la date d'anniversaire de ses 6 ans aura la possibilité d'intégrer le groupe des Primaires (6/14 ans) dans le cadre éducatif discuté avec les parents.

# A vos crayons

